#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2024 / 18

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, salle de conseil municipal, le **jeudi 2 mai 2024** à 20h00.

Hambye, le 24 avril 2024. Le Maire,

Victorien PIGNET.

Affichage du compte-rendu le 7 mai 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à 20h00, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie, salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victorien PIGNET, Maire de HAMBYE, pour une session ordinaire.

Etaient présents: MMES et MM. Victorien PIGNET. Nadine LADROUE-DENIS. Jacky BRIONNE. Claudine LECERF. Thomas GAJIC. Pascal HUREL. Chantal GUILLOTTE. Frédéric COLOMBOT. Nathalie JOUANNY. Wilfrid LUDJET. Christian LEGUERRIER. Géraldine LEPETIT. Pierre HUREL. Yvon-Marie MONCHABLON.

Absent excusé: Lydie VERON.

Monsieur Victorien PIGNET indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Géraldine LEPETIT, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé et le registre est signé en fin de séance.

Monsieur le Maire annonce la démission de Marie-Amélie LENGRONNE suite à son déménagement dans une autre commune et souhaite la bienvenue à Yvon-Marie MONCHABLON.

#### OBJET: APPROBATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

Chacun des membres du conseil municipal a reçu le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

Le Maire souhaite apporter une précision concernant l'article 11 de ce règlement : « le secrétaire de séance sera désigné dans l'ordre de nomination dans le tableau du Conseil municipal » et ce afin que tous les membres du conseil participent au secrétariat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal qui sera joint à la présente décision.

DEL24051142 - PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 mai 2024.

# <u>OBJET : MODIFICATION DU CONTRAT SDEM50 COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC.</u>

Par délibération du Conseil municipal en date du 08/06/2015, la compétence éclairage public, transférée au SDEM50, est exercée dans les conditions de la formule « de base » définie par les modalités administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence éclairage public par le SDEM50 (2019).

Le SDEM50 propose à ses adhérents l'exercice de la compétence EP selon 2 types de prestation de maintenance : la formule de base et la formule préventive. La commune de Hambye a transféré la compétence EP au SDEM le 08/06/2015 en choisissant la formule de base. Aujourd'hui, Monsieur le Maire souhaite ré étudier le niveau de prestation apporté.

Il revient au Conseil municipal d'opter pour le changement vers la formule préventive.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2014 approuvant les statuts du SDEM50 et l'arrêté modificatif du 21 juillet 2014,

Vu les délibérations n°2014-59 du Comité syndical du SDEM50 du 15 décembre 2014 et n°2016-49 du Comité syndical du SDEM50 du 20 décembre 2017 relatives au transfert de compétence optionnelle éclairage,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 juin 2015 et la délibération concordante du Comité syndical du SDEM50 n°CS-2016-34 du 30/06/2016 relatives au transfert de compétence éclairage public,

Vu la délibération du Comité syndical du SDEM50 n°2018-53 du 11 octobre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur BRIONNE, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'opter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour le niveau d'exploitation et maintenance correspondant à la formule préventive.

DEL24051143 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 mai 2024.

#### OBJET: VENTE DU TERRAIN POUR PYLONE ATC.

Par manque d'informations suffisantes, ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

# OBJET: VENTE D'UN MORCEAU DE CHEMIN COMMUNAL A MONSIEUR NOCERA PARCELLE B64.

Jacky BRIONNE, adjoint au Maire, explique qu'il a rencontré Monsieur Gino NOCERA qui est l'héritier de l'immeuble sur la parcelle n° B 64, sur laquelle le chemin communal se confond avec la cour de la maison. Monsieur NOCERA souhaite se porter acquéreur du morceau de chemin communal qui représente environ 20 mètres linéaires et qui ne débouche sur aucune autre propriété.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de céder le morceau de chemin communal qui constitue la cour de l'immeuble de la parcelle B 64 à Monsieur Gino NOCERA, domicilié « 4 route du Village au franc » à HAMBYE,
- accepte de le céder à l'euro symbolique, frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision ainsi que les actes authentiques de vente établis en office notariale.

DEL24051144 - PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 mai 2024.

## OBJET: ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA MANCHE.

Le Maire explique que depuis deux ans la commune utilise le site internet développé par l'Association des Maires Ruraux de France sans en payer l'adhésion annuelle.

L'association a envoyé un mail pour rappeler à la municipalité que si elle veut continuer à utiliser le site et l'application PanneauPocket, il faut être adhérant.

Il est proposé l'adhésion annuelle à 120€ pour une commune de 1001 à 1250 habitants et un abonnement supplémentaire au mensuel « 36 000 communes ».

Le Conseil municipal est favorable à :

- l'adhésion annuelle à 120€ à l'unanimité,
- l'abonnement à 12 mensuels à 10€ l'unité à l'unanimité (un conseiller s'abstenant).

DEL24051145 - PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 mai 2024.

## OBJET: REPARATION COUR MADAME CAHU RUE DE LA CHAUSSEE.

Le Maire explique que la canalisation d'eau pluviale, située en bordure de la D13 et de la cour de Madame CAHU au 27 rue de la Chaussée, a cédé et menace d'effondrer la cour et la route.

Courant juin 2024, l'entreprise BERNASCONI doit venir faire du repérage pour ses futures travaux de réfection des canalisations d'eaux potables qui auront lieu en 2025. La question leur sera posée de savoir s'ils peuvent intervenir pour sécuriser l'endroit en attendant des travaux plus pérennes.

Mais si l'entreprise BERNASCONI ne peut pas intervenir, il faut désigner une autre entreprise. Trois devis ont été demandés :

- Devis Nicolas LECERF: 3 360,00 € TTC
- Devis EUROVIA: 5 974,52 € TTC
- Devis LEHODEY TP: 2 340,00 € TTC

Après en avoir délibéré, les votes sont partagés :

- Entreprise Nicolas LECERF: 4 voix
- Entreprise EUROVIA: 0 voix
- Entreprise LEHODEY TP: 7 voix
- Abstention: 3

A la majorité des membres présents, c'est l'entreprise LEHODEY TP qui est retenue pour effectuer les travaux dans le cas où l'entreprise BERNASCONI ne pourrait pas intervenir. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DEL24051146 - PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 mai 2024.

# <u>OBJET: TRAVAUX D'ISOLATION PAR L'INTERIEUR DU LOGEMENT COMMUNAL DU TROISIEME ETAGE DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE.</u>

Les travaux de rénovation énergétique de l'immeuble de La Poste, initiés par le SDEM50, ont débuté. Les trois pompes à chaleur sont en cours d'installation.

Le Fond Verts a été sollicité et pour obtenir un maximum de subventions, il est recommandé d'entreprendre des travaux supplémentaires :

remplacement des boiseries de l'étage de la bibliothèque, prévu pour l'année 2025,

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2024 / 20

> isolation par l'intérieur du logement communal situé au troisième étage de l'immeuble. Trois devis ont été demandés :

- YSABELLE MENUISERIE: 14 482,38 € ht
- LEBOUTEILLER MENUISERIE: 10 690,22 € ht
- ARTINOR MENUISERIE: 12 813,26 € ht

Après en avoir délibéré, et à la majorité (un conseiller s'abstenant), le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'isolation à l'entreprise LEBOUTEILLER MENUISERIE, située « 1 allée du Château de la Mare » à COUTANCES, pour le montant indiqué et autorise le Maire à signer les documents correspondants, cette dépense étant déjà inscrite au budget 2024 de la commune.

DEL24051147 - PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 mai 2024.

## INFORMATIONS GENERALES.

- > Commémoration du 8 mai :
  - 9h : rassemblement place de l'église à Hambye.
  - 10h15 : rassemblement derrière la mairie de Gavray.
  - 10h30 : messe du souvenir à Gavray.
  - 11h45 : dépôt de gerbe à Gavray.
- Elections européennes : elles auront lieu le 9 juin 2024 de 8 heures à 18 heures à la mairie.
- Prochaine réunion PLUi : mercredi 15 mai à 14h.
- > Compte-rendu de la commission travaux :
  - Visite des chemins et des bâtiments communaux,
  - Visite de l'église : beaucoup d'humidité et de moisissures. Il est proposé de faire venir des architectes diplômés de Chaillot pour estimer les travaux à réaliser.
  - Lavoir des Bouveries : il faudrait faire en sorte qu'il soit plus accueillant.
  - D'autres sujets ont été évoqués comme l'éclairage de la salle des fêtes et des associations après 22 heures, le stationnement rue du Docteur Regnault, ...
- Petite centralité : réunion de lancement le vendredi 28 mai à 9h30 à la mairie.
- ➤ <u>Village d'Avenir</u>: le sous-préfet a été reçu le 19 avril dernier pour lancer le projet.
- > 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement: les cloches sonneront le 6 juin à 19h44 et des expositions seront proposées.
- > Logement rue des Ecoles : le médecin arrivera après les congés d'été mais ne sera pas logé à Hambye, le logement des Ecoles sera donc remis à la location prochainement.
- > Prochain conseil municipal le jeudi 30 mai à 20 heures.

# Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Nadine LADROUE- DENIS	Frédéric COLOMBOT
Jacky BRIONNE	Nathalie JOUANNY
Claudine LECERF	Wilfrid LUDJET
Thomas GAJIC	Géraldine LEPETIT
Lydie VERON	Christian LEGUERRIER
Pascal HUREL	Pierre HUREL
Chantal GUILLOTTE	Yvon-Marie MONCHABLON